

Le terme et le concept de génocide ont été forgés en 1943 par un juriste, Raphaël Lemkin, pour désigner l'extermination systématique des Juifs par les nazis. Ils ont été utilisés pour la première fois dans l'acte d'accusation au tribunal de Nuremberg en 1945 (procès intenté par les puissances alliées contre 24 des principaux responsables de l'Etat nazi).

Rafael Lemkin, Juif polonais spécialiste du droit pénal international, a proposé, en 1943, le terme « génocide » pour désigner la destruction d'un groupe national. Le génocide est l'anéantissement délibéré et méthodique d'un groupe d'humains en raison de leur race, de leur appartenance ethnique, de leur nationalité ou de leur religion, dans le but de les faire disparaître totalement, au nom d'un principe raciste ou d'une idéologie.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, en janvier 1942, des dignitaires nazis, lors de la conférence de Wannsee, planifient la « solution finale de la question juive », à savoir la déportation et la mise à mort des Juifs dans tous les pays occupés par l'Allemagne hitlérienne.

La Solution finale est la dernière étape du génocide des Juifs d'Europe. Elle est dans la ligne de la politique d'extermination des Juifs menée par le IIIème Reich.

Les premières victimes en sont les Juifs polonais après l'invasion de leur pays par l'armée allemande, en septembre 1939 ; ils sont massacrés ou enfermés dans des ghettos où ils seront condamnés à mourir malgré une résistance acharnée.

En juin 1941, la Wehrmacht (armée du IIIème Reich) envahit l'URSS, notamment la Lituanie, l'Ukraine, la Biélorussie et fait assassiner les Juifs par des unités mobiles d'extermination lors de massacres de masse dits Shoah par balles.

En Europe de l'ouest, l'extermination des Juifs s'accélère et prend une dimension industrielle avec le recours massif au gaz. Ce génocide est appelé holocauste ou Shoah et est responsable de l'extermination de 6 millions de personnes. Il se singularise par trois points :

- Il s'exerce non pas sur un pays mais sur plusieurs dizaines de pays, un continent entier, l'Europe, et avec le projet de déborder sur l'Afrique du Nord.
- il vise des populations sans pays et donc sans terre à conquérir.
- Il se réalise selon un projet méthodique, systématique, planifié et industrialisé.

Des Juifs, originaires de toute l'Europe occupée, sont déportés jusqu'aux centres de mise à mort (ou camps d'extermination).

Les Tziganes sont également victimes de cette politique exterminatrice.

En 1958, l'ONU adopte la définition juridique du génocide.

En France, le génocide est puni en tant que crime contre l'Humanité. Il est imprescriptible.

Référence :

Bruneteau Bernard, 2016, *Un siècle de Génocides*, Ed. Armand Colin

<https://museemrjmoi.com>